



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
NUMÉROS 118-2017 et 119-2017**

À la séance ordinaire du 9 mars 2018, le conseil a adopté par les résolutions 2018-03-050 et 2018-03-051 les règlements numéros

118-2017 – « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 04-2000 AFIN D'ABOLIR LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS »,

119-2017 « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 10-2000 AFIN D'ABOLIR LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS »,

Les projets de ces règlements ont fait l'objet d'une assemblée publique de consultation, **le samedi 3 mars de 10 h à 11 h**, à la salle du conseil de ville au 2053, chemin du Tour-du-Lac à Lac-des-Plages.

Les règlements numéro 118-2017 et numéro 119-2017 ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire

Les règlements 118-2017 et 119-2017 peuvent être consultés au secrétariat municipal, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 14 mars 2018.

Denis Dagenais, g.m.a.
Directeur général / Secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (L.R.Q., c. C-27.1, a. 420)

*Je, soussigné, résidant à **Lac-des-Plages**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, soit le bureau de poste et l'hôtel de ville, entre 14 h et 15 h, ce 14 mars 2018.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 mars 2018.

Denis Dagenais, g.m.a. Directeur général / Secrétaire trésorier